REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

DECRET N°2011-788 du 5 decembre 2011

Portant Nomination et/ou Promotion à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre National du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT CHEF DU GOUVERNEMENT GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la Loi N°90 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la Loi N°94 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée;
- Vu le Décret N°2011 500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement;
- Vu le Décret N°2009 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N°2005 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON GUEZO en qualité de Vice Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets N° 88 337 du 29 Août 1988 et 99 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.





DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Sont nommés et/ou Promus à titre Exceptionnel, et Civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur, pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

- ABOUDOU KABASSI Tahirou
- AHIMAKIN Honoré
- AHO-GLELE Edouard
- ALAO-FARY Sabitou
- APITHY Sedozan Jean-Claude
- BAKO Seydou
- BIO Isidore
- D'ALMEIDA Vissento Ayi
- DAGNON VIGNIKIN Arlette
- DEFFON YACOUBOU Rosemonde
- DIMON AFOUDA Antoine
- FASSINOU Claude Ruben
- HOUDE Grégoire L.
- LABOUDA Awahou
- LALEYE Mouftahou
- LISSASSI Séraphin
- LOKO Théodore
- MONSI Isidore Amédée
- MONTCHO Ferdinand
- MOUSSA TOURE Issa
- OGUIN Cyrille
- OROU-GUIWA Bio Toro
- SANRA André
- TODJINOU Charles B.
- WABI Daouda
- YAÏ Olabiyi
- YASSO Alassane
- ZINSOU Françis

CY

etto

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le ⁵ decembre 2011

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin.

Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de l'Ordre National du Bénin

Dr. Koubourath OSSENI

<u>Ampliations</u>: PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DCC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT- 3 – BN- DAN- ONIP 3 – UNB – FASJEG –ENA – 3 – JORB 2 – INTERESSES 28.

4

00